



Réf.: C.L.10.1994

Genève, le 26 mai 1994

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le rapport¹ de la deuxième réunion du groupe consultatif mondial sur les soins infirmiers et obstétricaux, tenue à Genève du 8 au 10 novembre 1993, qui vous a été envoyé le 31 janvier 1994 par voie de surface. L'une des annexes au rapport, "National Action Plans for Nursing: From Vision to Implementation", constitue un guide pratique pour les changements à apporter au niveau des pays.

La fourniture économique des soins de santé primaires reste une gageure pour tous les pays, industrialisés ou en développement. Les personnels infirmiers/obstétricaux se distinguent comme une ressource importante pour faire face aux besoins des pays en soins de base et en santé publique.

Le rapport recommande certaines mesures aux pays, à savoir :

- 1) élaborer des plans d'action nationaux pour les soins infirmiers/obstétricaux qui soient en harmonie avec les plans de santé nationaux;
- 2) utiliser les indicateurs infirmiers/obstétricaux élaborés par l'OMS pour surveiller les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution WHA45.5 et faire rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé de 1996;



¹ Document WHO/HRH/NUR/93.5, disponible en anglais seulement.

C.L.10.1994

26 mai 1994

3) renforcer les capacités gestionnaires et de "leadership" des personnels infirmiers/obstétricaux au moyen de programmes pluridisciplinaires de développement de la gestion répondant spécifiquement aux besoins des services infirmiers/obstétricaux au niveau des pays, des districts et des sous-districts, et par l'octroi en plus grand nombre de bourses d'études aux infirmières/sages-femmes.

Pour ce qui est de la première recommandation, il apparaît à l'évidence que les plans d'action concernant les soins infirmiers/obstétricaux doivent tenir compte des autres catégories de personnels de santé. Il conviendrait d'entreprendre une analyse élargie de tous les effectifs de santé. Les modifications apportées déboucheraient ainsi sur des plans d'action équilibrés et aussi productifs et rentables que possible.

Pour ce qui est de la deuxième recommandation concernant la surveillance des progrès accomplis, l'OMS s'emploie actuellement à mettre au point un questionnaire qui aidera les pays à définir les progrès accomplis. Les réponses obtenues serviront à préparer mon rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé en 1996, conformément à la résolution WHA45.5 "Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux à l'appui des stratégies de la santé pour tous".

La troisième recommandation fait naturellement suite à la première.

Soyez assuré que l'OMS se tient à votre disposition pour vous aider dans vos efforts.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Docteur Hiroshi Nakajima
Directeur général